

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, que le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la Ville de Wavre, représentée par Mesdames MASSON et GODECHOUL, dont les bureaux se trouvent Place de l'Hôtel de Ville 1 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue du Calvaire, 2 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section F n°6B, 7A, 10W.

Le projet consiste en la restauration de la Basilique Notre-Dame de Basse-Wavre, et présente les caractéristiques suivantes :

Les principaux travaux envisagés touchent à la restauration des enveloppes intérieure et extérieure ainsi que la mise en conformité incendie-sécurité des personnes du bâtiment :

- la restauration des façades extérieures (nettoyage et réparation des pierres dégradées) ;
- le renouvellement à l'identique de la toiture en ardoise ;
- le renouvellement des chéneaux et descentes d'eaux pluviales en zinc ;
- la restauration et le renouvellement partiel (chapelle mariale) de la charpente en bois ;
- la restauration des enduits intérieurs et remise en peinture ;
- la restauration des menuiseries extérieures et des vitraux ;
- la mise en enduit de teinte blanche de la façade Nord ;
- la mise aux normes incendie et sécurité des personnes du bâtiment ;
- le renforcement ponctuel des fondations ;
- l'ajout d'une passerelle d'accès dans les combles ;
- la restauration du revêtement de sol en pierre et du mobilier liturgique ;
- le démontage du passage couvert temporaire ;

Sans modification du volume et sans emprise au sol supplémentaire.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article R.IV.40-1. § 1er. 6° du Code du Développement Territorial : La construction, la reconstruction ou la transformation d'un bâtiment qui se rapporte à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés, situés dans une zone de protection visée à l'article 209 du Code wallon du Patrimoine ou localisés dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visé à l'article 233 du Code wallon du patrimoine.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service Urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1^{er} étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le 14 mai 2024 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be. À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

L'enquête publique est ouverte le 30 avril 2024 et clôturée le 17 mai 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 24/018.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 17 mai 2024 à 11h, au Service Urbanisme.

A Wavre, le 24 avril 2024